

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE VOIRIE
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Maire d'ALBA LA ROMAINE,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des Communes,

VU la demande présentée le 10 février 2026 par Monsieur Dubois gaël, domicilié 91 Rue du Barry à ALBA LA ROMAINE, qui sollicite l'occupation du domaine public communal pour le déroulement de ses travaux de dégazage cuve fioul 91 RUE DU BARRY à Alba La Romaine le 16/02/2026.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur DUBOIS Gaël est autorisé à occuper les deux places de stationnement devant le 91 RUE DU BARRY à Alba la Romaine pour ses travaux de dégazage.

ARTICLE 2 : L'autorisation est accordée pour la journée du 16/02/2026.

ARTICLE 3 : La signalisation sera mise en place par Monsieur DUBOIS Gaël.

Toutes les mesures nécessaires devront être prises pour assurer la circulation et la sécurité.

ARTICLE 4 : La Commune souhaite disposer de ses deux places de stationnement les week-ends et jours fériés.

ARTICLE 5 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Maire d'Alba la Romaine,
- Monsieur DUBOIS Gaël.

Fait à Alba la Romaine le 12 février 2026,

Le Maire.
LAULAGNET Pierre

